

USP2030

PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable

Il n'a jamais été aussi urgent d'atteindre les objectifs de l'ODD 1.3

La pandémie COVID-19 et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales ont attiré une attention sans précédent sur la nécessité d'une protection sociale universelle. Il n'a jamais été aussi urgent de tenir la promesse des objectifs de développement durable, en particulier la cible 1.3, de mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale pour tous, en partant d'un socle solide de garanties de protection sociale de base. La protection sociale universelle est un droit de l'homme et la clé de la reprise, d'une transition verte et d'un développement économique et social durable et inclusif pour les individus, les communautés et les nations.

Malgré une vague de mesures de protection sociale suite à l'épidémie de COVID-19, plus que la moitié de la population mondiale n'a toujours

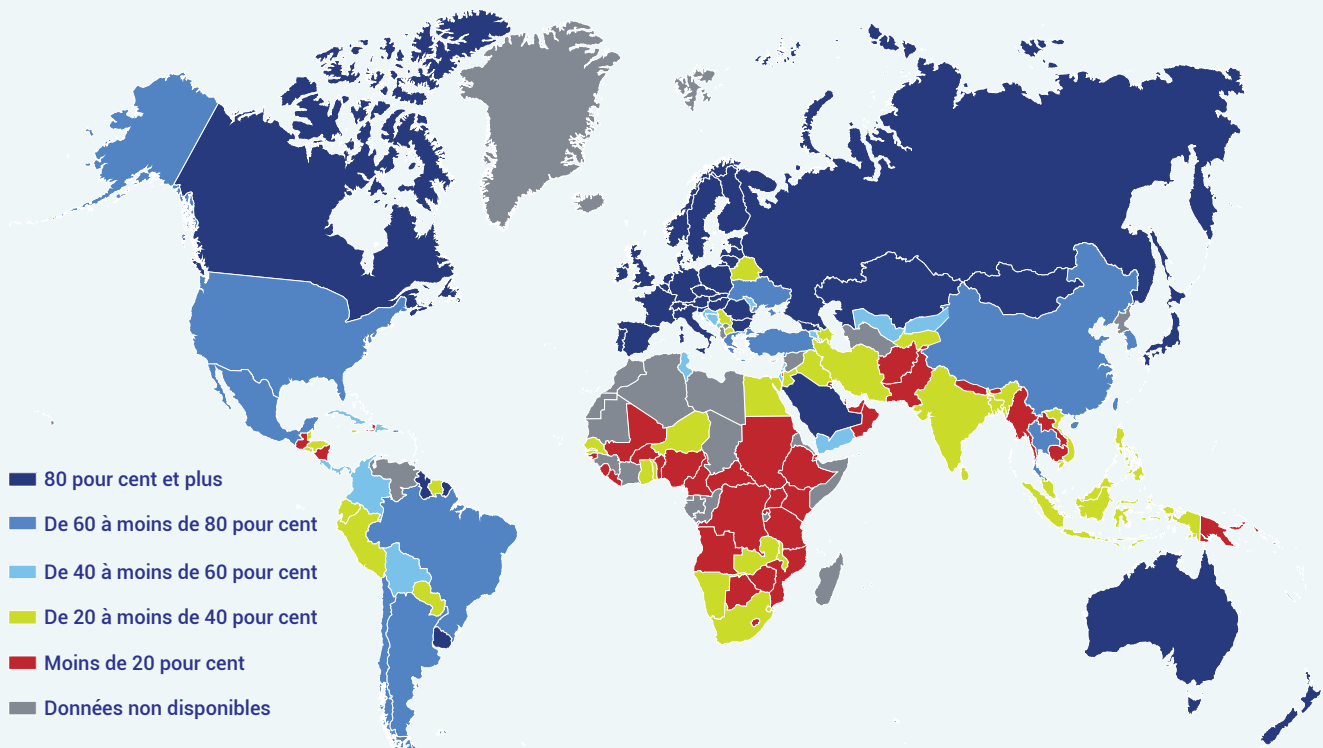
pas ou peu accès à la protection sociale, ce qui augmente considérablement la vulnérabilité des individus et des familles. La COVID-19 a montré, une fois de plus, l'importance vitale de la solidarité – esprit même de l'Agenda 2030 pour le développement durable – y compris l'urgence de parvenir à une protection sociale universelle pour tous les êtres humains, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

USP2030 peut y parvenir

Tous les pays se sont engagés à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, y compris la cible 1.3 qui part du principe audacieux qu'il est possible d'assurer la protection sociale de tous les citoyens du monde d'ici à 2030. À l'approche de cette échéance, la question pressante est de savoir "**comment**".

➤ Couverture effective de la protection sociale mondiale:

Indicateur 1.3.1 des ODD: Pourcentage de la population totale couverte par au moins une prestation de protection sociale, dernières données disponibles



Source:

BIT, base de données sur la protection sociale dans le monde (World Social Protection Database); AISS/SSA, Social Security Programs Throughout the World (les programmes de sécurité sociale dans le monde), ILOSTAT, ECLAC, FMI, OMS, BM, PNUD, UNICEF, complétés par des sources de données nationales.

En 2016, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du travail ont lancé conjointement le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (**USP2030**), afin de transformer la vision de la protection sociale universelle de l'Agenda ODD en réalité. **USP2030** s'est transformé en une alliance mondiale qui, pour la première fois, réunit des gouvernements, des organisations internationales et régionales, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, dans un engagement commun visant à garantir la protection sociale pour tous.

Les membres d'**USP2030** peuvent:

- rejoindre un réseau mondial constitué d'acteurs clés et tirer parti de leurs ressources, notamment de leur expertise de pointe dans le domaine de la protection sociale universelle;
- échanger leurs expériences en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de protection sociale et de suivi des progrès vers l'universalisation de la protection sociale;
- participer à un forum mondial favorisant le développement et l'échange de connaissances, et réunissant toutes les parties prenantes;

- faire en sorte que les points de vue des pays et des mandants soient pris en compte dans l'élaboration de l'agenda mondiale de protection sociale et défendre l'appropriation, la responsabilité et la participation des pays.

Rejoignez le partenariat **USP2030**

Les pays et organisations sont invités à rejoindre **USP2030** pour promouvoir la protection sociale universelle et accélérer les progrès vers la réalisation de l'ODD 1.3. L'adhésion n'entraîne aucune obligation financière et les contributions aux activités de **USP2030** sont entièrement volontaires.

Pour adhérer à **USP2030**, les gouvernements ou organisations intéressés doivent soumettre une lettre officielle (signée par un ministre ou un chef d'organisation) au comité de pilotage (PDF à secretariat@usp2030.org), indiquant leur intérêt à se joindre et affirmant leur engagement en faveur des objectifs de **l'Appel à l'action** de **USP2030**. Des informations complètes sur l'adhésion au partenariat sont disponibles ici.

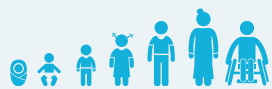
Pour plus d'informations sur **USP2030**, visitez le site www.usp2030.org, y compris **l'Appel à l'action**, la **structure de gouvernance** de **USP2030** et les **fiches pays**.

USP2030 : Une Mission, 5 Actions

La mission de l'USP2030 est de réaliser la promesse de l'ODD 1.3:

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Les membres d'USP2030 s'engagent à mener 5 actions autour des principes fondamentaux de la protection sociale universelle:



1. Protection tout au long de la vie: mettre en place des systèmes de protection sociale universelle s'appuyant sur des socles de protection sociale, offrant une protection adéquate à tous les stades de la vie, et s'appuyant sur un mix d'assurance sociale, assistance sociale et autres mécanismes, dans le cadre de stratégies et de législations nationales;

2. Couverture universelle: offrir un accès universel à la protection sociale et veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient fondés sur les droits, soucieux des considérations de genre, et inclusifs, sans que nul ne soit laissé de côté;



3. Appropriation par les pays: élaborer des stratégies et des politiques de protection sociale fondées sur les priorités et situations nationales, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés;



4. Financement durable et équitable: assurer la pérennité et l'équité des systèmes de protection sociale en privilégiant des modalités sûres et équitables de financement national et, le cas échéant, en faisant appel à la coopération et l'assistance internationales;



5. Participation et dialogue social: renforcer la gouvernance des systèmes de protection sociale par l'ancrage institutionnel, la coordination multisectorielle et la participation des partenaires sociaux et d'autres organisations pertinentes et représentatives, afin de susciter un large soutien et de promouvoir l'efficacité des services.